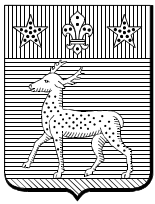


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 10
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil vingt quatre, le **quatorze juin** à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 07/06/2024

**Présents :** Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P.  
et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M.

**Absents excusés :** Mme OBRADOS A. *qui a donné procuration* à Mme BONNETTY M. et Mr JACOMET M.

**Objet:** reprofilage des pistes d'Argenton (5 Km) et Chabrières (3 Km)  
**-demande de financement dans le cadre du FODAC 2024-**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal des problèmes de circulation connus sur les pistes d'Argenton et de Chabrières, notamment depuis les intempéries qui ont causé nombre de dégâts.

Pour ce faire, il évoque un reprofilage sur 5 km piste d'Argenton et 3 km piste de Chabrières comme une résolution du problème de circulation et une mise en sécurité des structures et porte à la connaissance des membres présent d'un montant de travaux de 20 800€ HT qu'il propose de financer par le Département dans le cadre du FODAC 2024 soit 13 704€ (66%).

*L'Assemblée Délibérante après échanges et réflexion commune est favorable à l'unanimité des membres présents à la réalisation de ces travaux et à la demande de financement dans le cadre du FODAC.*

*Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur le Maire afin de déposer la demande de financement en ligne auprès du Département ainsi que pour signer tous documents relatifs à ce projet de travaux.*

***Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus***



AGEDI Dépôt Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2024 004-210400909-20240614-DE_2024_021-DE